RELATIONS PRESSE CONFEDERALES
la cgt

Communiqué de presse

Paix en Palestine. Faire entendre le soutien de la rue

Plus de 40000 mort·es, 15000 disparu·es sous les décombres et des dizaines de milliers de blessé·es qui attendent des soins. La liste est longue des destructions humaines, des destructions méthodiques d'infrastructures vitales (hôpitaux, réservoirs d'eau, écoles…) depuis que le gouvernement Netanyahu a décidé d'une guerre totale contre le peuple palestinien de Gaza et de Cisjordanie suite aux massacres d'Israélien·nes, le 7 octobre 2023, par le Hamas.
Pour Netanyahu (et ses soutiens internationaux dont les États-Unis), le but n'est pas de libérer les otages mais d'entretenir la guerre non seulement pour préserver ses intérêts personnels et échapper à la justice israélienne et internationale (pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre) mais aussi pour en finir avec les Palestinien·nes dans ce que la Cour internationale de justice appelle un « plausible » génocide.
Face à la banalisation de ces crimes, la CGT ne se résignera jamais. Elle appelle à :

- un cessez-le-feu immédiat et pérenne à Gaza, la fin du blocus, le retrait de l'armée israélienne de la Bande de Gaza ;
- un soutien matériel et politique à l'UNRWA[1] attaqué par l'armée israélienne ;
- la protection des journalistes palestinien·nes et l'ouverture de Gaza à la presse internationale ;
- la libération de toutes les personnes détenues : otages détenus par le Hamas, 10 000 prisonniers politiques palestiniens détenus au mépris du droit international, milliers de Palestinien·nes de Gaza en centres de détention et de torture ;
- la fin de l'occupation, de la colonisation et de la politique d'apartheid vis-à-vis des Palestinien·nes et la fin de la criminalisation des défenseur·es de la paix en Israël qui manifestent en nombre ces derniers jours.

Enfin, elle appelle le gouvernement français à prendre une position claire quant à l'impunité dont bénéficie le gouvernement israélien. Cela passe notamment par :

- un embargo sur toutes les livraisons d'armes, de munitions et de composants militaires ;
- la mise en œuvre de sanctions diplomatiques et économiques (notamment suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël) ;

[1]Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / **presse@cgt.fr**
© 2023 servicepresse.cgt.fr

- la reconnaissance par la France de l'État de Palestine, associée au rappel du droit au retour des réfugiés palestiniens et à l'affirmation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

La CGT appelle à manifester les 7 et 8 septembre pour faire entendre au peuple palestinien et aux défenseur·es de la paix en Israël la voix de la solidarité internationale pour un cessez-le-feu immédiat et la mise en œuvre de sanctions contre le gouvernement israélien.

Montreuil, le 4 septembre 2024

© 2023 servicepresse.cgt.fr